

Notre organisme de formation est adhérent à

Business+Formation
La communauté de formateurs

Qualiopi
processus certifié

■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION COMMENT ÇÀ MARCHE ?

I. LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Informations générales sur le site du gouvernement <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/contrat-de-professionnalisation>

Fiche récapitulative sur le contrat de professionnalisation en [cliquant ici](#).

Faire une simulation : <https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-employeur/etape-1>

II. LES 5 DOCUMENTS À TRANSMETTRE À VOTRE CONSEILLER OPCO

Pour étudier la recevabilité de la prise en charge de la formation veuillez vous munir de 5 documents.

1. LE PROGRAMME INSPIRE CHANGE

La formation Inspired Change est référencée Qualiopi par la société de portage Business + Formation. Le programme est disponible en ligne sur le site internet www.inspiredchangeCorp.com dans la section entreprise.

2. CALENDRIER DE L'ALTERNANCE

L'entreprise et l'organisme de formation doivent déterminer en amont la période en entreprise et la période en formation pour l'inscrire dans le DEVIS et dans le CERFA.

Un rendez-vous doit être organisé entre ICC et l'entreprise pour convenir du calendrier de l'alternance.

3. CERFA + SA NOTICE

Cliquez sur ce lien pour télécharger le formulaire CERFA et [sa notice](#) comprenant toutes les explications nécessaires pour sa rédaction.

Lien pour le CERFA <https://www.formasat.fr/wp-content/uploads/2021/10/cerfa-contrat-professionnalisation-remplissable.pdf>

1. Remplir le CERFA attentivement et correctement à l'aide de sa notice
2. Renvoyer le document une fois rempli dans un format modifiable à l'adresse info@inspiredchange.com

À noter :

Le contrat de professionnalisation, dans le cadre de la formation Inspire Change à pour but d'acquérir une qualification professionnelle reconnue dans **les classifications de la convention collective nationale de l'entreprise.**

Il faut en cela que, dans le remplissage du CERFA, **la mission et l'intitulé de poste** en entreprise soient en corrélation avec la liste des emplois inscrits dans la convention collective de l'entreprise et les objectifs de la formation.

4. CV DE L'ÉTUDIANT

Le CV de l'étudiant doit être transmis au conseiller OPCO.

5. DEVIS

Le devis est rédigé par Inspired Change Corporate.

Le bénéficiaire de la formation doit transmettre **son adresse postale** à l'organisme de formation.

III. RÉDACTION DE LA CONVENTION DE FORMATION

La rédaction de la convention de formation se fait par la société de portage Business + Formation.

Après **l'étude des documents et la confirmation de prise en charge financière** de la formation par l'OPCO nous pouvons procéder à la rédaction d'une convention de formation.

Pour cela envoyer à info@inspiredchange.com

1. CERFA
2. ANALYSE DE FORMATION DE L'ENTREPRISE

IV UNE FOIS LA VALIDATION DE L'OPCO

Renvoyer **la convention de formation signée** à ICC ainsi que **l'accord de prise en charge de l'OPCO.** (x2)